

20230123_DL_01

**OBJET : Budget principal –
cotisations syndicales 2023**

Date de convocation :
17 janvier 2023

Date de séance :
23 janvier 2023

Date d'affichage :
06 février 2023

Membres en exercice : 46

Membres présents : 23

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. BEAUMONT Joël, M. PE-NAUD Guy, M. DURIEUX François, M. FAUVET Frédéric, M. LEFEBVRE Julien, M. DEBEUGNY François, M. MASSET Jacques, M. GEST Alain, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTTE Philippe, M. PARSIS Laurent, M. FOURNIER Jean-Michel, M. LECOMPTE Frédéric, M. DEFRANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, M. BEAUFILS Christian, M. LEBRUN Christian, M. BLOCKLET Patrick, M. GORRIEZ Jean.

Secrétaire de séance : Mme LHOMME Brigitte

Pouvoirs :

M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. DEBEUGNY François
Mme DELETRE Margaux donne pouvoir à M. GEST Alain
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. VARLET Philippe
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. WALIGORA Jean-Luc
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte

La présente proposition fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 28 novembre 2022. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2023, il est proposé de maintenir la cotisation syndicale 2023 pour tous à 0,67€ par habitant. La cotisation du Département est maintenue à 0,50€ par habitant.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 28 novembre 2022,
- Vu le projet de Budget Primitif 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2023 des membres de Somme Numérique s'élève à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme et à 0,67€ par habitant pour les EPCI. Le nombre d'habitants servant de base de calcul est issu des données publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations revenant au budget principal, seront prélevées en début d'année 2023 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

Membre	population 2022 source dgcl	2023	
Département	570 559	0,50	285 279,50
CA Amiens Métropole	185 410	0,67	124 224,70
CA Baie de Somme	49 831	0,67	33 386,77
CC Avre Luce Noye	22 290	0,67	14 934,30
CC de la Haute Somme	27 595	0,67	18 488,65
CC du Grand Roye	25 868	0,67	17 331,56
CC du Pays du Coquelicot	28 664	0,67	19 204,88
CC du Val de Somme	27 080	0,67	18 143,60
CC du Vimeu	22 961	0,67	15 383,87
CC Est de la Somme	20 517	0,67	13 746,39
CC Nièvre et Somme	28 353	0,67	18 996,51
CC Ponthieu Marquenterre	33 609	0,67	22 518,03
CC Somme Sud Ouest	39 250	0,67	26 297,50
CC Terre de Picardie	18 468	0,67	12 373,56
CC Territoire Nord Picardie	31 674	0,67	21 221,58
CC Villes Sœurs	37 303	0,67	24 993,01
			686 524,41

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.